

---

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial DESILIOX HÄNDEDESINFEKTIONS-SPRAY 7896P

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

##### Secteur d'utilisation [SU]

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

##### Catégories d'utilisation [PC]

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants)

PC8 - Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

##### Conditions d'utilisation recommandées

Désinfectant

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant / fournisseur

Jüstrich Cosmetics AG  
Auerstrasse 39, CH-9442 Berneck  
Téléphone +41 71 726 11 77

#### Service des renseignements

Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture  
Téléphone +41 71 726 11 77  
E-mail (personne compétente):  
info@juestrich-cosmetics.ch

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique  
Téléphone 145 / +41 44 251 51 51

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Flam. Liq. 2	H225	
Eye Irrit. 2	H319	

#### Consignes en cas de risques physiques

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Indications complémentaires

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02



GHS07

### Mot signal

Danger

**Consignes en cas de risques physiques**  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**Consignes en cas de risques pour la santé**  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Consignes de sécurité

#### Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Stockage

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Evacuation

P501 Contents / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée remis.

### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

éthanol

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Continent Citral. Réaction allergique possible.

## 2.3. Autres dangers

### Effet(s) physico-chimique(s) nocif(s) possible(s)

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/ facilement inflammables.

Un risque de formation de mélanges explosifs vapeur-air subsiste même après usage jusqu'à complète évaporation des composants inflammables.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

---

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
5392-40-5	226-394-6	citral	ca. 0,1	Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317
64-17-5	200-578-6	éthanol	70 - 75	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319

---

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

#### Après inhalation

En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

## **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

## **5.3. Conseils aux pompiers**

### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

### **Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Éviter le contact avec les yeux.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### **Remarques complémentaires**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune information disponible.

---

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Précautions lors de la manipulation**

Éviter de toucher avec les yeux.

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

#### **Mesures générales de protection**

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Assurer une bonne aération des locaux.

Éviter d'inspirer les aérosols.

Éviter de toucher avec les yeux.

---

### Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.  
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Tenir hors de portée des enfants.  
Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

**Classe de  
stockage (RFA)** 3

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]		Remarque
64-17-5	éthanol	MAK, 8 heures	960	500	2(II)	DFG, Y, SUVA
		Court terme	1920	1000		
56-81-5	Glycerin	8 heures	50e			SUVA
		Court terme	100e			

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.  
en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire  
filtre à combinaison multiple ABEK (EN 529:2005)

#### Protection des mains

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.  
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc butyle, 0,7mm, 480 Min.  
Veuillez tenir compte des indications du fabricant de relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.

#### Protection des yeux

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.  
lunettes de protection EN 166  
Lors de traitement par pulvérisation, porter des lunettes de protection.

#### Autres mesures de protection

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

Sans autre indication, voir point 7.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	incolore	odeur d'alcool

#### Seuil olfactif

non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	6 - 7				
<b>point d'ébullition</b>	ca. 78 °C				
<b>Point de fusion</b>	non applicable				
<b>Point d'éclair</b>	ca. 20 - 22 °C				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	Aucunes informations existantes.				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	3,1 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	27 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	0,85 - 0,87 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			

---

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					vollständig mischbar
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				

#### Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

#### Propriétés explosives

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

#### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable en condition normale d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 2000 mg/kg	rat		
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 2000 mg/kg	lapin		
<b>Irritation de la peau</b>		Aucunes informations existantes.		
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant - risque de lésions oculaires graves.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

#### Remarques générales

La classification a été effectuée par calcul d'après la VO (CE) Nr. 1272/2008 (CLP).

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Daphnie</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Algues</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Bactéries</b>	Aucune donnée disponible			

### 12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>	Aucune donnée disponible			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol



Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

#### 12.6. Autres effets nocifs

##### Remarques générales

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Code déchets

07 06 04\*

##### Nom du déchet

autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

#### Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Recyclage du produit possible.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1170	1170	1170
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)	ETHANOL SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Aucune information disponible.

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 3  
code de restriction en tunnel D/E  
Code de classification F1

---

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Directive COV (composants organiques volatils)**

Teneur COV 72 %  
(composants organiques volatils)

**Réglementation nationale**

Classe de danger pour l'eau 1

Légèrement polluant pour l'eau, propre classification

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

**SECTION 16: Autres informations**

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.